

*La Conférence régionale des élus  
du Saguenay – Lac-Saint-Jean*

*Mémoire*

*Soumis dans le cadre du*

**Projet de création de  
la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushuan**

*Août 2004*

## **Introduction**

La Conférence régionale des élus souhaite prendre le temps nécessaire pour vous faire part des orientations que la région s'est données à l'égard de la protection de son patrimoine naturel. Dans le cadre de la réserve aquatique Ashuapmushuan projetée, nous vous soumettons également nos préoccupations et recommandations à considérer par le gouvernement du Québec dans le cheminement qu'il devrait privilégier dans la création d'aires protégées dans notre région.

Comme les membres de la Commission l'ont certainement constaté, le Saguenay-Lac-Saint-Jean est un territoire composé d'une multitude de plans d'eau. Les lacs et les rivières façonnent notre existence depuis le début de la colonisation. Les habitants de la région se sont prêtés à toutes sortes d'activités de subsistance, de ses premiers peuples à aujourd'hui. Que ce soit pour la pêche de subsistance ou pour les aspects industriels tels que le flottage du bois, les productions d'aluminium et d'électricité nécessitant de grandes quantités d'eau, l'or bleu est à l'origine du travail et des activités de milliers de nos citoyens. Autochtones et non autochtones, nos deux peuples se côtoient, rappelons-le, en harmonie.

La Conférence régionale des élus s'attend à ce que le BAPE et le gouvernement du Québec veillent au respect de cette harmonie entre ces deux nations dans la mise en œuvre de la création des aires protégées, toute nature confondue!

## **Le développement durable au Saguenay – Lac-Saint-Jean**

Au cours des vingt dernières années, nous avons été témoins de l'évolution des concepts de développement durable dans notre région, concepts pour lesquels nous avons été une région pionnière au Québec dans l'application de moyens de mise en œuvre. En 2001, la

région a adopté un plan stratégique dont les prémisses de développement répondent aux attentes suivantes<sup>1</sup> :

*« Le développement est le résultat d'un processus de prise en charge conscient, volontaire et structuré qui s'appuie sur des valeurs et des responsabilités individuelles et collectives. Il vise l'amélioration de la qualité de vie des personnes par la mise en place d'infrastructures, de ressources et d'activités répondant de manière durable aux besoins économiques, sociaux, écologiques et culturels des communautés locales et de la collectivité régionale. »*

*« Réitérant un principe fondamental qui doit guider les partenaires de la région en matière de planification stratégique, soit les exigences intrinsèques du développement durable. Dans ce sens, rappelons que le développement durable exige la préservation des systèmes naturels qui nous font vivre : l'atmosphère, l'eau, les sols et les êtres vivants. Cette notion implique de surcroît l'équité dans l'accès aux ressources d'un territoire par la population qui y vit : cette équité, qui s'exprime dans l'égalité des chances à tous, touche la distribution des coûts, mais aussi des avantages du développement et de l'exploitation de ces ressources. »<sup>1</sup>*

Quelle véritable partie de son territoire, la région consacre-t-elle à la conservation et la gestion du patrimoine naturel ? Selon un document du ministère de l'Environnement, en additionnant les superficies de territoires consacrés aux aires fauniques communautaires, aux forêts d'expérimentation, aux pourvoiries, aux réserves fauniques et aux zones d'exploitation contrôlées, le Saguenay – Lac-Saint-Jean consacre 20 706 km<sup>2</sup> sur une superficie totale de 104 018 km<sup>2</sup>, soit 20 % de tout le territoire de notre région, à la

---

<sup>1</sup> Conseil régional de concertation et de développement, 2001. Plan stratégique Saguenay – Lac-Saint-Jean 2001-2006. Construire une société régionale plus équitable et plus efficace. 102 pages.

conservation et la gestion du patrimoine naturel. C'est 14,6 % de tous les territoires au Québec dédiés à la protection et à la gestion de la biodiversité<sup>2</sup>.

En ajoutant la réserve aquatique de la rivière Ashuapmushan, nous détiendrions 14,8 % de l'ensemble des territoires au Québec à l'abri de l'exploitation industrielle. Sur les seize régions administratives du Québec, il semble que nous nous retrouvions au 3<sup>e</sup> rang en superficies vouées à la protection et à la gestion du patrimoine naturel. Et ce, sans compter le Parc marin Saguenay – Saint-Laurent et les réserves écologiques.

Donc, en regard des 6 catégories de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) utilisées dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées, quelle est la véritable superficie de territoires dédiée à la conservation du patrimoine naturel au Saguenay – Lac-Saint-Jean ?

Les audiences actuelles vous permettront d'entendre toute une gamme d'opinions divergentes sur la création possible d'une réserve aquatique. Pour notre part, nous tenons à vous soumettre des questionnements pour lesquels nous n'avons pas trouvé de réponses dans le « Cadre de protection et de gestion de la réserve aquatique projetée » présenté par le promoteur. Nous espérons que vous saurez obtenir ces réponses.

### **Une rivière exceptionnelle... pour tout le monde**

La rivière Ashuapmushuan a fait les manchettes partout au Québec et nous sommes en mesure de comprendre que tous les Québécois peuvent être attachés à une rivière pour : les générations à venir, pour assurer la préservation de la diversité biologique, pour les paysages, et ce, même s'ils ne voient cette rivière qu'une seule fois dans leur vie! Nous sommes encore plus sensibles à la valeur de cette rivière qui alimente le lac St-Jean en ouananiche, générant ainsi des impacts sur notre qualité de vie et sur nos emplois avec,

---

<sup>2</sup> [http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aire\\_protegees/repertoire/partie3\\_suite.htm](http://www.menv.gouv.qc.ca/biodiversite/aire_protegees/repertoire/partie3_suite.htm)

entre autres, ceux générés par la corporation de LACTivité pêche et le tourisme. Ils sont saisonniers bien sûr, mais ici, tous les emplois comptent.

Les retombées économiques d'un projet sont très importantes pour notre région, surtout lorsqu'on parle des ressources naturelles. Notre région a longtemps passé son tour en terme de retombées économiques lors de l'exploitation de ses ressources, maintenant que le gouvernement du Québec veut ralentir l'exploitation des ressources naturelles pour en préserver l'intégrité, ces ressources n'ont pas moindre valeur pour notre communauté, si elles servent les intérêts de tous les Québécois.

Depuis nombre d'années, lorsqu'une évaluation des impacts en matière d'environnement est réalisée par le Bureau d'audiences publiques en environnement, on demande au promoteur de nous fournir ses prévisions en matière de retombées économiques pour connaître la valeur du projet. Dans les rapports et études déposés, l'aspect économique du projet n'est pas abordé. Quels investissements le promoteur entend-il réaliser au Saguenay – Lac-Saint-Jean? Quelles valeurs attribue-t-il à un joyau du patrimoine québécois? En regard de la Stratégie québécoise sur les aires protégées, que signifie cette aire protégée pour l'effort de la région au patrimoine québécois? Considère-t-on que nous préservions une partie de la forêt boréale avec cette aire protégée? Qui nous informe des retombées anticipées de la conservation de la rivière pour la région, en terme économique? Les documents du promoteur ne présentent aucun détail sur les avantages et désavantages économiques des scénarios de conservation.

Lorsque Hydro-Québec a fait les études d'impacts concernant le développement hydroélectrique sur la rivière, la société d'État a évalué les retombées possibles pour la région. Les retombées financières anticipées ont été bien décrites par Hydro-Québec. Nous vous recommandons d'en prendre connaissance. Pour le gouvernement du Québec, si on compare cette rivière en matière de débit, elle constituait aussi un joyau du patrimoine québécois pour l'hydroélectricité. Pour assurer le développement d'une réserve aquatique, quel soutien concret le milieu régional retirera-t-il de la part du

*Page 5 sur 10*

gouvernement du Québec? Peut-on s'inspirer d'autres régions, d'autres pays comparables au nôtre?

### **Le développement de la réserve aquatique projetée**

Nous rappelons que selon le classement de la réserve, les catégories 1 à 6, telles que définies dans la Stratégie québécoise sur les aires protégées, génèrent des impacts très différents. Ainsi, la catégorie 1 vise la conservation intégrale du milieu. On ne peut donc envisager aucun développement, donc, aucune retombée économique. Pour la catégorie 6, bien que plus large à la réalisation d'activités, elle devrait être adaptée afin d'offrir plus de flexibilité à une réserve aquatique dans les parties plus urbanisées.

Pour arriver à maximiser le développement d'une réserve aquatique au lac Saint-Jean qui traverse deux villes importantes et deux MRC, une grande latitude et une grande confiance doivent être accordées aux milieux local et régional afin de permettre à la région d'identifier des activités de développement en harmonie avec l'ensemble des autres activités récréotouristiques et culturelles régionales. Cela suppose de laisser au milieu le soin de choisir les activités qu'il croit pertinentes au développement et à la mise en valeur de la réserve aquatique et la confiance en notre capacité de mettre en oeuvre des mécanismes pour maintenir la biodiversité de cet écosystème.

Le ministère de l'Environnement, promoteur du projet, affirme avoir consulté les gens de la région. Ainsi, des rencontres ont eu lieu pour présenter l'ébauche du scénario de gestion aux MRC Maria-Chapdelaine et Domaine-du-Roy, au CLAP et à la communauté de Mashteuiatsh, et ce, après l'annonce officielle du statut provisoire sans que le milieu responsable de l'aménagement du territoire ait été préalablement informé, ni invité à ladite annonce officielle. Pour définir un projet avec une communauté, il ne suffit pas de présenter une ébauche de scénario de gestion. À la Conférence régionale des élus, nous avons l'habitude de réaliser des consultations auprès des intervenants régionaux. Nous pourrions être utiles dans ce processus de définition d'un plan de gestion et de

*Page 6 sur 10*

conservation concerté. Le scénario de gestion proposé ne fait pas l'objet d'un consensus régional et il nous apparaît trop restrictif pour assurer un développement significativement distinct des autres parcs du Québec, même en regard des aspects récréotouristiques.

### **Contribuer à la protection du patrimoine naturel québécois**

Depuis quelques années, les régions qui accueillent des barrages hydroélectriques pour desservir l'ensemble des Québécois obtiennent des compensations financières. Par exemple, de l'autre côté du lac Saint-Jean, pour utiliser la rivière Péribonka, Hydro-Québec a consenti aux MRC du Fjord et Maria-Chapdelaine et aux communautés autochtones des compensations financières importantes pour l'utilisation d'une ressource naturelle afin de desservir l'ensemble des québécois en hydroélectricité. La conservation de la biodiversité de la rivière Ashuapmushuan, en face de la rivière Péribonka, n'a pas moindre valeur.

Les Québécois, dans le cadre de la consultation publique sur la gestion de l'eau, ont clairement réclamé un processus de classification des rivières relativement à leur aménagement. C'est cette volonté clairement exprimée et entendue par le gouvernement du Québec qui nous conduit ici aujourd'hui. Ainsi, certaines rivières auront une vocation hydroélectrique et d'autres, patrimoniales. Nous croyons que d'assurer la protection d'un joyau du patrimoine naturel pour l'ensemble des Québécois et des Québécoises a une valeur comparable à une rivière qui alimente le Québec en hydro-électricité, sinon plus en considérant les valeurs spirituelles qui y sont rattachées et qu'on ne peut calculer *« plusieurs considèrent les rivières comme un bien commun pour l'ensemble de la société québécoise, ayant une forte connotation affective, voire intime pour les populations locales riveraines, et une dimension symbolique majeure pour l'ensemble de la société québécoise »*<sup>3</sup>. Alors, nous ne pouvons nous résoudre à penser que le gouvernement du

---

<sup>3</sup> Bureau des audiences publiques. 2000. L'Eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur – Tome II. Page 140.

Québec associera *conservation et pauvreté* de la communauté qui accueille la rivière patrimoniale et *harnachement d'une rivière et richesse* de la communauté voisine.

Où trouver l'argent? Peut-être que la participation financière d'Hydro-Québec devrait être envisagée dans la conservation des rivières patrimoniales du Québec puisque ces processus sont devenus nécessaires afin de soustraire des rivières exceptionnelles de l'exploitation hydroélectrique.

Nous souhaiterions que l'on reconnaisse l'effort collectif régional à la conservation du patrimoine naturel et de la biodiversité auprès des Québécois. Notre région doit être soutenue financièrement pour assurer la mise en valeur et la protection d'un joyau patrimonial pour les Québécois. Comme une compensation financière importante aurait été consentie si nous avions accepté les plans d'Hydro-Québec, nous voulons que le gouvernement du Québec accorde un traitement équivalent à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean pour sa contribution à la conservation et à la mise en valeur du patrimoine naturel du Québec. En répondant aux attentes des Québécois, des Jeannois et des Saguenéens, par la conservation d'une rivière, ils comprendront que la conservation est une nouvelle avenue du développement et que notre économie ne peut soutenir seule un tel développement.

Dans son projet, le promoteur fait bien état que les intervenants rencontrés espèrent que des sommes d'argent du gouvernement suivront le statut de réserve aquatique. Rappelons que les autres pays intervenant dans la protection de leur patrimoine naturel exceptionnel assurent un support financier gouvernemental à la protection des territoires. En Angleterre, 75 % des fonds alloués aux parcs nationaux sont toujours versés par le gouvernement<sup>4</sup>. En France, le gouvernement soutient également les parcs à caractères nationaux. Au Québec, quelle place doit-on envisager aux questions économiques quand on parle d'aires protégées? Nous ne sommes pas en France, ni en Angleterre, notre

---

<sup>4</sup> Les parcs nationaux en Angleterre et au pays de Galles. Site internet <http://www.exmoor-nationalpark.gov.uk/Projets/Student/lesparcs.htm>



territoire est si vaste et nos ressources plus abondantes, les citoyens, les voyageurs d'outre-mer vont-ils se bousculer aux portes de la région? Qui nous le dira? Qui vivra avec les conséquences économiques de la création de ces aires protégées pour nous assurer un appui financier si les touristes millionnaires ne viennent pas!

Pour terminer, nous souhaitons vous faire part de constats répétés par les représentants municipaux, économiques et de l'ensemble des travailleurs forestiers concernant le dossier des aires protégées dans notre région. Des interventions séparées ont eu lieu par le ministère de l'Environnement et le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs. Il y a eu des journées d'information générale par le MENV sur les aires protégées et le MRNFP a tenu une consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur (OPMV) des ressources du milieu forestier. Nous soumettons à votre attention deux mémoires produits par le Conseil régional de concertation et de développement (CRCD) et la Conférence régionale des Élus. Le premier a été déposé dans le cadre des audiences sur les OPMV<sup>5</sup>. Nous soumettons également à votre attention le mémoire que nous avons déposé à la Commission Coulombe<sup>6</sup> qui démontre la volonté et la capacité de la région à assumer la gestion de son avenir.

---

<sup>5</sup> Conseil régional de concertation et de développement du Saguenay – Lac-Saint-Jean, 2004. Rapport de consultation sur les objectifs de protection et de mise en valeur des ressources du milieu forestier proposés pour les plans généraux d'aménagement forestier 2005-2010. 56 pages

<sup>6</sup> Conférence régionale des élus, 2004. La décentralisation vers les régions : Pierre d'assise d'une gestion durable de la forêt québécoise. 14 pages.

---

## **Recommandations**

À la lecture du « Cadre de protection et de gestion de la réserve aquatique projetée de la rivière Ashuapmushuan » proposé par le promoteur, nous avons deux recommandations à formuler au Bureau des audiences publiques en environnement :

1) Que le gouvernement du Québec accorde une attention équivalente aux trois pôles du développement durable que sont les pôles économiques, environnementaux et sociaux dans sa décision finale afin de soutenir l'ensemble des intervenants qui seront touchés par la décision.

2) Que le gouvernement du Québec accorde le support financier que le milieu régional considère nécessaire à une mise en valeur adéquate pour assurer un véritable développement de la réserve aquatique.